

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

- ☐ Depuis le 1^{er} janvier 2024, autoriser un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400.1) – PRÉ-1
- ☐ Avant le 1^{er} septembre 2025, informer chaque propriétaire non domicilié de son droit d'être inscrit sur la liste électorale (a. 55.2) – PRÉ-2
- ☐ Nommer un secrétaire d'élection (a. 72) – PRÉ-18
- ☐ Afficher la liste du personnel électoral (a. 87) – PRÉ-18

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
22 septembre JOUR -41		23 septembre JOUR -40		24 septembre JOUR -39		25 septembre JOUR -38		19 septembre JOUR -44	20 septembre JOUR -43	21 septembre JOUR -42	
		Premier jour pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – DEB-12.1						Dernier jour pour donner l'avis public d'élection (a. 99) – PRÉ-23 Premier jour pour recevoir une déclaration de candidature (a. 153) – DEB-1			
29 septembre JOUR -34		30 septembre JOUR -33		1 ^{er} octobre JOUR -32		2 octobre JOUR -31		26 septembre JOUR -37	27 septembre JOUR -36	28 septembre JOUR -35	
										Dernier jour pour recevoir les demandes des électeurs non domiciliés avant le dépôt de la liste. Après cette date, elles sont transmises à la commission de révision (a. 55.1)	
6 octobre JOUR -27		7 octobre JOUR -26		8 octobre JOUR -25		9 octobre JOUR -24		3 octobre JOUR -30	4 octobre JOUR -29	5 octobre JOUR -28	
Dernier jour pour transmettre aux candidats élus sans opposition une copie de la proclamation de leur élection (a. 170) – COE-1						Recevoir des partis autorisés les recommandations pour les réviseurs (100 000 hab. ou plus) (a. 115 et 116)		Dernier jour pour confectionner la liste électorale et la déposer au bureau de la municipalité (a. 101 et 105) – DEB-13 Dernier jour pour recevoir une déclaration de candidature (9h à 16h30) (a. 153) – DEB-1 Proclamer les candidats élus sans opposition (a. 168 et 169) – COE-1	Préparer les avis d'inscription à chaque personne inscrite sur la liste électorale et les avis d'absence d'inscription aux adresses sans électeur fournies par le DGE et les transmettre au plus tard le 5 ^e jour précédant le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision (a. 126) – COE-18		
13 octobre JOUR -20		14 octobre JOUR -19		15 octobre JOUR -18		16 octobre JOUR -17		10 octobre JOUR -23	11 octobre JOUR -22	12 octobre JOUR -21	
Faire imprimer les bulletins de vote (a. 192) – COE-19 et COE-20 Dernier jour pour autoriser un intervenant particulier (5000 hab. ou plus) (a. 512.4) – DEB-12.1		Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote par anticipation aux ayants droit (a. 177) – COE-16						Dernier jour pour transmettre une copie de la liste électorale aux équipes reconnues ou partis autorisés (a. 109) – COE-6	Dernier jour pour donner l'avis public aux électeurs non domiciliés (a. 56) – COE-13 Dernier jour pour déterminer les endroits, jours et heures de la révision, puis en aviser les ayants droit (a. 112 et 113) – DEB-12 Dernier jour pour donner l'avis public de la révision (a. 125) – COE-12 Premier jour de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122) – COE-21 Aviser le DGE si la révision n'a pas lieu ou est interrompue (a. 110) – COE-4		
20 octobre JOUR -13		21 octobre JOUR -12		22 octobre JOUR -11		23 octobre JOUR -10		17 octobre JOUR -16	18 octobre JOUR -15	19 octobre JOUR -14	
		Dernier jour de la période potentielle pour présenter une demande à la commission de révision (a. 55.1, 132 et 134.1) Dernier jour de la période potentielle pour recevoir une demande de vote itinérant (a. 175) – DEB-11		Transmettre la liste des endroits où sont établis les bureaux de vote aux ayants droit (a. 186) – COE-16		Dernier jour de la période potentielle des travaux de la commission de révision (a. 122) Dernier jour pour donner l'avis public du scrutin (a. 171) – COE-17		Dernier jour pour recevoir des partis autorisés les recommandations pour les scrutateurs, les secrétaires des bureaux de vote et les membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (100 000 hab. ou plus) (a. 77, 78 et 81.1)			
25 octobre JOUR -8		26 octobre JOUR -7		27 octobre JOUR -6		28 octobre JOUR -5		24 octobre JOUR -9	25 octobre JOUR -8	26 octobre JOUR -7	
Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Vote par anticipation (12h à 20h), optionnel (a. 174 et 178) – JDV-3		Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Vote par anticipation (12h à 20h), optionnel (a. 174 et 178) – JDV-3		Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1 Obligatoire de 16 h à 20 h pour les municipalités de 20 000 hab. ou plus	Vote par anticipation (12h à 20h), optionnel (a. 174 et 178) – JDV-3	Vote par anticipation (12h à 20h) (a. 174 et 178) – JDV-3	
Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1 Dernier jour pour recevoir les relevés des changements des commissions de révision (a. 138) – COE-29 Entrée en vigueur de la liste électorale (a. 144) Transmettre au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés (a. 140) – APR-7	Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1 Transmettre la liste électorale révisée ou les relevés des changements aux ayants droit (a. 139) – COE-30 Dernier jour pour distribuer la carte de rappel (20 000 hab. ou plus) (a. 173) – COE-25	Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1	
31 octobre JOUR -2		1 ^{er} novembre JOUR -1		2 novembre SCRUTIN		30 octobre JOUR -3		31 octobre JOUR -2		1 ^{er} novembre JOUR -1	
Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Vote au bureau du président d'élection, optionnel (a. 174, 174.1, 178 et 179) – JDV-1.1		Dernier jour pour transmettre la liste des électeurs ayant voté par anticipation aux ayants droit (a. 184) – JDV-3		Jour du scrutin (10h à 20h) (a. 210) – JDV-4	
Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1		Vote itinérant, le cas échéant (a. 174, 175, 177, 178 et 179) – JDV-1				Effectuer le recensement des votes (a. 245) – JDV-6 Dernier jour pour autoriser un candidat indépendant (5000 hab. ou plus) (a. 375 et 400) – DEB-3	

Déclaration de candidature

Confection de la liste électorale

Période de vote anticipé

Période de révision

Jour du scrutin

Accessible aux personnes handicapées

ACTIVITÉS SUBSÉQUENTES

- ☐ Après l'expiration du délai de quatre jours suivant la fin du recensement pour demander un dépouillement judiciaire ou un nouveau recensement, proclamer les candidats élus par scrutin et leur transmettre une copie de la proclamation dans les trois jours (a. 255 et 259) – APR-3
- ☐ Donner l'avis public du résultat de l'élection, mentionnant les élus à l'ensemble des postes, et le transmettre au DGE ainsi qu'à la MRC ou à la communauté métropolitaine (a. 260) – APR-5 et APR-6
- ☐ Au plus tard le 21 novembre 2025, transmettre au DGE les changements concernant les électeurs domiciliés et les autres suivis (a. 140) – APR-7
- ☐ Rappeler aux candidats, élus ou non, de transmettre leur liste des donateurs et rapport des dépenses (a. 513.1 à 513.2) (moins de 5000 hab.)